

**Procès-verbal de l'Assemblée générale,  
Mercredi 13 juin 2007, 20h00,  
Evologia, Cernier**

Présents : 53 personnes membres ont signé les listes de présence  
Excusés : 40 personnes membres du Parc ainsi que 15 invités  
Président : Michel Walthert  
Secrétaire : Fabien Vogelsperger

**1. Salutations et nomination des scrutateurs**

Il est 20h04 lorsque Michel Walthert ouvre l'assemblée en remerciant les participants de leur présence. Monsieur Walthert salue les députés, les représentants des communes, des médias, du comité et des commissions. De nombreuses personnes se sont excusées. Vu leur nombre, le président renonce à les citer.

Monsieur Renaud Tripet, directeur d'Evologia, salue à son tour l'assemblée. Il ne doute pas qu'Evologia devrait être un acteur important du Parc. C'est le centre touristique du Val-de-Ruz ouvert sur le sommet de Chasseral. Il constate que le Parc valorise la région et son économie et partage des objectifs communs à Evologia.

Michel Walthert présente ensuite l'ordre du jour. Madame Dubois et Monsieur Villars sont désignés comme scrutateurs.

**2. Adoption du PV de l'AG d'automne du 6 décembre 2006**

Le PV est accepté par applaudissement.

**3. Comptes 2006**

Michel Walthert présente les comptes 2006 :

<b>DEPENSES</b>	<b>Comptes</b>	<b>Budget 2006</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Assemblée générale	843	2'000
Comité, Commissions	16'510	29'500
Administration générale	192'584	181'500
Bâtiment	13'264	17'000
<b>Total fonctionnement 2006</b>	<b>223'201</b>	<b>230'000</b>
<b>Dépenses d'investissement sur projet</b>		
Participation financière du Parc à des projets	84'222	123'700
Participation financière de partenaires à des projets	114'687	289'180
Valorisation du travail des partenaires sur les projets	112'632	52'800
<b>Total investissement 2006</b>	<b>311'540</b>	<b>465'680</b>
<b>Total dépenses 2006</b>	<b>534'741</b>	<b>695'680</b>

<b>RESSOURCES</b>	<b>Comptes</b>	<b>Budget</b>
Regio Plus	249'743	264'000
Communes sociétaires	67'932	67'416
Villes-porte (Bienne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds)	2'000	15'000
Contributions membres individuels ou collectifs	16'290	15'000
Contributions de départ, soutiens, dons	49'336	0
Contribution et valorisation des Régions de montagne	20'204	24'000
Contribution et valorisation des cantons	54'925	22'400
Contribution et valorisation de Jura bernois Tourisme	4'617	10'000
Contribution et valorisation de Pro Natura	28'776	35'000
Contribution et valorisation des autres partenaires	40'610	270'000
Autres	744	0
<b>Total des ressources 2006</b>	<b>535'176</b>	<b>722'816</b>

<b>Ressources - dépenses</b>	<b>435</b>	<b>27'136</b>
------------------------------	------------	---------------

Les vérificateurs de compte constatent que les comptes sont en ordre et recommandent à l'assemblée de les accepter.

L'assemblée approuve les comptes sans avis contraire.

#### **4. Admission des nouveaux membres**

L'assemblée accepte par applaudissement l'adhésion du nouveau membre proposé : Pro Natura Neuchâtel.

Six autres membres ont démissionné pour raisons diverses.

Avec ces admissions, la composition de l'association du Parc est la suivante :

Communes membres	14
Membre collectif	84
Membre individuel et familles	175
<b>Total</b>	<b>273</b>

#### **5. Mutation au comité**

Stéphane Boillat a souhaité quitter le comité parce qu'il a pris de nouveaux mandats ailleurs.

Le comité propose de nommer Pierre Jeanneret, conseiller municipal de Saint-Imier, au poste vacant.

L'assemblée accepte la proposition sans avis contraire.

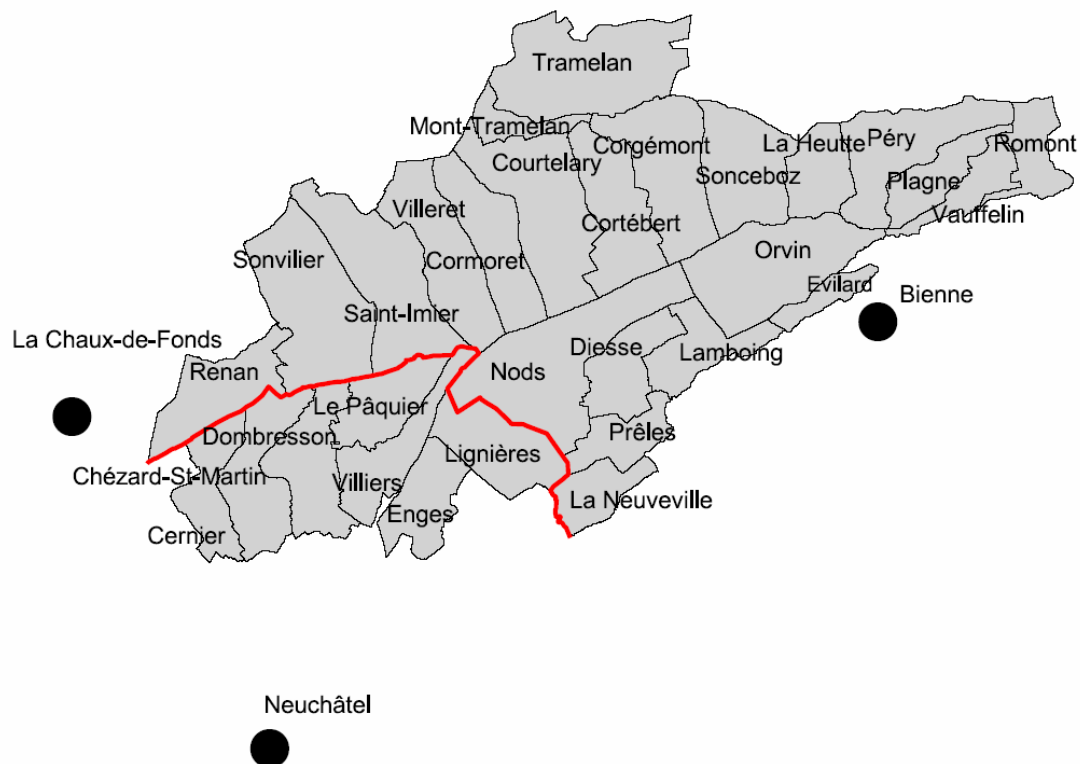
#### **6. Demande de reconnaissance comme parc d'importance nationale**

Le soutien financier de la Confédération pourra certainement être obtenu dès 2008.

Un réseau des Parcs suisses a été créé à Chasseral le 23 mai 2007 en présence de deux conseillers d'Etat : Monsieur Luginbühl du canton de Berne et Monsieur Cina du canton de Valais, président de ce réseau.

Les communes neuchâteloises ont été intégrées au printemps à l'étude de faisabilité.

La zone pour l'étude de projet en cours est la suivante :



Le calendrier pour s'adapter aux bases légales est le suivant :

Année 2007	
Été	Réalisation du dossier de projet
26 septembre	Information aux exécutifs communaux
25 octobre	Retour du questionnaire sur les projets 2008-2010
31 octobre	Dépôt du dossier de projet aux cantons et aux communes
15 décembre	Retour de la consultation sur le dossier de projet et décision des exécutifs communaux pour 2008
Année 2008	
31 janvier	Dépôt du dossier de projet auprès de la Confédération
Septembre	Décision de la Confédération pour le soutien financier à la préparation de la Charte, financement rétroactif possible
Décembre	Décision de principe des sur la participation de la commune au Parc
Année 2009	
Octobre	Dépôt du dossier de Charte aux cantons et aux communes
Décembre	Retour de consultation des communes sur le dossier de Charte
Année 2010	
Janvier	Dépôt du dossier de Charte à la Confédération
Septembre	Décision de la Confédération, attribution du label « parc d'importance nationale »

Les points importants des prochains mois sont :

- Réaliser l'étude de projet avant octobre 2007
- Convaincre les communes qui ne sont pas membres de s'engager en 2008
- Convaincre le canton de Neuchâtel de poursuivre son soutien au Parc
- Convaincre la Confédération de la qualité des actions projetées par le Parc

Cette présentation suscite des questions :

Qu'advient-il des communes qui ne sont pas membres ?

*Réponse : aucun projet sur leur territoire ne pourra bénéficier de financements fédéraux et cantonaux alloués au Parc. Les prestataires privés ne pourront pas bénéficier du label « produits du Parc ». Contrairement à un syndicat, une commune qui n'est pas membre n'empêche pas la création du Parc.*

Quel sera le poids des associations par rapport aux communes ?

*Réponse : la loi stipule que les communes doivent avoir un poids prépondérant dans la structure de gestion. Ceci est déjà garanti actuellement dans la mesure où les communes peuvent demander un vote séparé. Ceci étant, les associations sont déterminantes par leur dynamisme et les projets qu'elles impulsent.*

Comment mobiliser la population ?

*Réponse : le Parc devra largement informer en 2008 et répondre aux nombreuses attentes des communes sur des projets concrets.*

Le Parc peut-il apporter un soutien pour l'amélioration des chemins agricoles et forestiers ?

*Réponse : le Parc peut apporter un appui pour cerner un tel projet. Il apportera un appui à l'élaboration d'une stratégie cohérente pour l'entretien des chemins en tenant compte de l'ensemble des intérêts. Par contre, le Parc ne peut pas financer des travaux.*

## **7. Rapport sur l'état des projets**

Fabien Vogelsperger donne un rapide éclairage sur la communication menée par le Parc, le projet d'autonomie énergétique et le développement de l'éducation à l'environnement.

## **8. Divers**

Michel Walthert fait une rapide allocution qui souligne le rôle que chacun des membres a pour bien faire comprendre à tous les habitants les enjeux liés au Parc.

Christian Lecomte interpelle le Président au sujet d'un projet d'implantation de bisons en forêt.

*Réponse : il ne s'agit pas d'un projet du Parc et le Parc n'a pas eu connaissance d'initiatives concrètes à ce sujet.*

Gilbert Hirschy, président de l'association pour le Parc naturel régional du Doubs, remercie le Parc régional Chasseral pour la création du réseau des Parcs suisses.

Michel Walthert remercie tous ceux qui s'engagent comme les guides interprètes du patrimoine et la presse.

La séance est levée à 21h35 et suivie d'un apéritif offert par Evologia.